

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 30/03/2012

Amendement du groupe communiste et citoyen
Présenté par Patrick Alexanian

RAPPORT 12.56

BP 2012 Mission prévention sécurité et critères de financement du programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance.

Page 6 de l'annexe 3 : Il est proposé de modifier le rapport de la façon suivante :

Modification de l'annexe 3 :

Est ajouté aux critères de financement pour l'année 2012, dans le fonctionnement, au titre de la participation aux actions partenariales au sein des CLS, STSPD ou CLSPD (3) :

La thématique suivante : Actions de prévention pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le plafond maximum de la subvention est de 50% du coût du projet TTC.